

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du jeudi 10 décembre 2020

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Présents

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1^{er} adjoint, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjointe, M. Serge FABBIAN 3^{ème} adjoint, Mme Murielle LAPERRIERE 4^{ème} adjointe, M. Alain BONNET, M. David BULLE, M. Stephane BUISSON, Mme Karen STRADY, Mme Joëlle GOLLIET-MERCIER, Mme Laura BERTHET, M. Thomas GONTHIER, Mme Pascale JACQUEMIN

Excusés :

M. Emmanuel VIDAL

Pouvoirs :

Mme BARELLE Stéphanie, procuration à Mme CADOUX Christine

Mme Joelle GOLLIET-MERCIER a été élue secrétaire de séance.

1. Sujet soumis à délibération

Délibération modificative N°1, régularisation écritures comptables délibération 39-2020

Le rapporteur explique que le trésorier demande à la commune de régulariser des écritures comptables liées à un groupement de commandes formés par plusieurs communes pour l'aménagement des berges de la Morge à partir de 2007. (cf. annexe 1).

Il conviendrait d'enregistrer l'opération suivante qui n'aura pas de conséquences sur la trésorerie de la Commune :

Titre de recette au compte 4582 (recettes à subdiviser par mandat) : 11 833.77 €	Mandats de dépense au compte 204412 (bâtiments et installations) : 11 833.77 €
--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER la délibération modificative N°1 telle que définie ci-dessus.**

Conventionnement avec ESS pour le projet de sécurisation et d'enfouissement de Planchamps délibération 40-2020 :

Le rapporteur explique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet de sécurisation et d'enfouissement des réseaux à Planchamps (adopté par le Conseil municipal le 18 juin 2020) il convient de conventionner avec Energie et Service de Seyssel (ESS) dans le cadre d'un groupement de commandes.

Lors de la séance du 18 juin 2020, le rapporteur n'avait pas jugé utile de proposer l'adoption du devis d'enfouissement des réseaux de télécommunication. Néanmoins, ESS à informer le rapporteur que les travaux ne pourraient avoir lieu sans l'enfouissement des réseaux en question. De plus, lors de commission travaux, il a été jugé plus cohérent de procéder également à ceux-ci dans un souci de cohérence d'ensemble du projet.

Lors de cette séance, il avait été mentionné également le nécessaire achat de terrain pour réaliser ce projet. Le géomètre a réalisé à la demande des intéressés le plan de bornage et la division parcellaire nécessaire. La Commune doit donc se porter acquéreur de la parcelle suivante : A 42 p1(annexe 5) prix de vente au m2 = 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention de groupement de commande avec ESS telles que présentée en annexe 2.

-D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis d'ESS concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication

-D'AUTORISER M. le Maire à acquérir la parcelle A 42 p1, d'une superficie de 167 m2 pour un montant total de 3340 euros,

-D'AUTORISER M. le Maire à rédiger les actes administratifs et donne pouvoir à M. le Premier Adjoint de représenter la commune lors de la signature

-DE MODIFIER le plan de financement prévisionnel de la façon suivante (*rajout en italique dans le tableau*)

	Montant global HT	Subventions	Dépense TTC pour la commune
Enfouissement	29 564.41 €	16 260.43 € (SIESS)	15 000 €
Eclairage public	15 000.38 €	4500.12 € (SIESS)	12 000 €
Sécurisation (maitrise d'œuvre et travaux)	40 000.00€	19 750.00 €(CDAS) 11 850.00 € (Amende de police)	16 400 €
Enfouissement Télécommunication	41 991.26€		41 991.26 €
Frais de bornage et d'acquisition	2000+ 3340euros		7000 €
Mission CSPS	1416.00 €		1416.00€
TOTAL	134972.05 HT		93 807 €

Acquisition gratuite terrain E 634 délibération 41-2020

Le rapporteur explique que le propriétaire de la parcelle E 634 (plan de situation en annexe 6) souhaite céder sa parcelle à la commune à titre gratuit. Cette acquisition permettrait à la Commune de procéder à l'alignement de la route

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'ACQUERIR la parcelle E634 à titre gratuit
- D'AUTORISER M. le Maire à rédiger les actes administratifs et donne pouvoir à M. le Premier Adjoint pour représenter la commune lors de la signature

Le 18 décembre 2020

Le Maire

Joel MUGNIER